

Déclaration mondiale sur les droits de la personne

(en date du 9 décembre 2020)



La présente déclaration souligne l'engagement de Manuvie à respecter et à promouvoir les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale.

Nous nous efforçons de respecter et de promouvoir les droits de la personne dans nos décisions d'affaires, nos activités et nos relations avec nos clients, nos employés, nos actionnaires et toute autre personne. Lorsque les lois locales et les normes internationales en matière de droits de la personne diffèrent, nous suivons la norme requérant un niveau plus élevé de conformité. En cas de conflit, nous nous conformerons à la loi, tout en cherchant des moyens de respecter les droits de la personne dans nos cercles d'influence et dans le cadre de notre propre conduite des affaires.

Notre approche en matière de respect et de promotion des droits de la personne est guidée par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui stipulent que les entreprises

doivent « éviter de porter atteinte aux droits de l'homme d'autrui et remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme dans lesquelles elles ont une part. » Ces principes font partie intégrante de nos valeurs, de notre processus décisionnel et de nos attentes envers nous-mêmes et de ceux avec qui nous travaillons.

Notre Code de déontologie et d'éthique témoigne de l'engagement de la Société à respecter l'éthique et à observer les lois et les règlements qui régissent ses activités, où qu'elle les exerce. En effet, tous les employés, ainsi que les membres du conseil d'administration, doivent suivre une formation annuelle et attester annuellement de leur conformité au Code, bien connaître ses dispositions et agir en conformité avec l'esprit et la lettre de ces dernières.

Notre fonds général et nos activités de gestion d'actifs exercée pour le compte de tiers, Gestion de placements Manuvie, tiennent compte des droits de la personne dans les décisions de placement et les activités de gérance comme éléments centraux de leur approche à l'égard des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les considérations relatives aux droits de la personne sont également un élément important de nos programmes de contrôle préalable et d'évaluation des risques.

Nous avons intérêt à nous imposer des normes élevées en tout temps et à traiter avec des agents, des représentants, des fournisseurs et des partenaires qui ont aussi des normes d'éthique élevées. Par exemple, notre Code de déontologie des fournisseurs définit les attentes à l'égard de nos milliers de fournisseurs et exige que tous les fournisseurs respectent la dignité et les droits de la personne de tous les travailleurs, et qu'ils s'engagent à respecter des pratiques équitables en matière d'emploi et de travail.

Nous visons à favoriser un milieu de travail diversifié, équitable et inclusif, dans lequel tous les employés sont encouragés à être eux-mêmes au travail. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de maintenir un effectif qui est aussi varié que nos clients, et de favoriser la création d'un milieu de travail qui met à profit la diversité de nos employés et les compétences de chacun.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à notre [Code de déontologie et d'éthique](#) et à notre [rapport annuel sur le développement durable](#).

Comme en témoignent nos pratiques équitables et nos politiques en matière de travail :

- Nous interdisons strictement aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés, aux entrepreneurs, aux sous-traitants, aux employés sous-traitants, aux travailleurs occasionnels et aux agents de participer à des activités liées à la traite de personnes.
- Nous offrons aux employés un milieu de travail sain et sécuritaire qui respecte ou dépasse les normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail, et nous ne tolérons pas la discrimination, le harcèlement ou la violence au travail.
- Nous n'utilisons pas le travail des enfants ou toute forme de travail forcé ou obligatoire, et nous nous conformons à la législation locale en matière d'âge minimum pour travailler

Nous encourageons nos employés à signaler à leurs gestionnaires toute préoccupation. Ils peuvent aussi poser leurs questions au Bureau mondial de la conformité de Manuvie ou signaler tout comportement contraire à l'éthique, non professionnel, illégal, frauduleux ou autrement problématique par l'intermédiaire de la [Ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie](#). Bien que le Centre d'éthique soit principalement destiné aux employés, des intervenants externes peuvent aussi l'utiliser.